

Technique

IDENTIFICATION

Identification des équidés d'origine non constatée

Evolutions du nombre d'immatriculations

L'immatriculation des équidés ONC, en progression constante depuis plusieurs années, a connu une explosion suite à la parution du décret du 5 octobre 2001. Les propriétaires de ces équidés ont toutefois eu un temps de réaction assez long (presque un an et même plus, sans respect alors de l'échéance du 31 décembre 2002) : de presque 28 000 en 2001, à plus de 72 000 en 2002, le nombre d'immatriculations d'ONC atteint plus de 113 000 en 2003. La baisse en 2004 est significative (31 567 au 24 septembre 2004). L'évolution de la réception des dossiers de demande d'immatriculation avec édition du document d'accompagnement montre clairement cette tendance (graphique 1).

Répartition des immatriculations

Par identificateur

En 2003, les identificateurs agents des Haras nationaux ont relevé 8 524 signalements d'ONC, soit 9,6 % du total des relevés de signalements d'ONC (donc un total de 88 602 relevés d'ONC en 2003, avec 90,4 %, soit 80 078 relevés par des identificateurs privés).

Par type

Les proportions, par rapport à 2002, de type sang et poney diminuent respectivement de 1 et 4 points, alors que les type ânes et trait augmentent de presque 4 points.

En effet, les 113 309 ONC immatriculés en 2003 (graphique 2) se répartissent en :

- 42 831 type sang
- 42 370 type poney
- 9 861 type trait
- 18 247 type âne

Par année de naissance présumée

Les proportions, par rapport à 2002, de « 1 an et moins » augmentent nettement de 2,4 points passant de 13,3 % en 2002 à 15,7 % en 2003. Cette tendance semble se confirmer en 2004 puisque la proportion de ces « 1 an et moins » est, au 24 septembre, de 26 %, soit 10 points de plus qu'en 2003 alors que tous les poulains et ânon « 2004 » ne sont pas encore enregistrés.

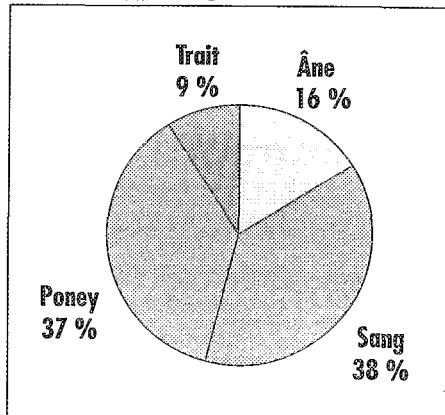
En effet, les 113 309 ONC immatriculés (graphique 3) se répartissent en :

- 5 523 moins de 1 an
- 11 626 1 an
- 8 400 2 ans

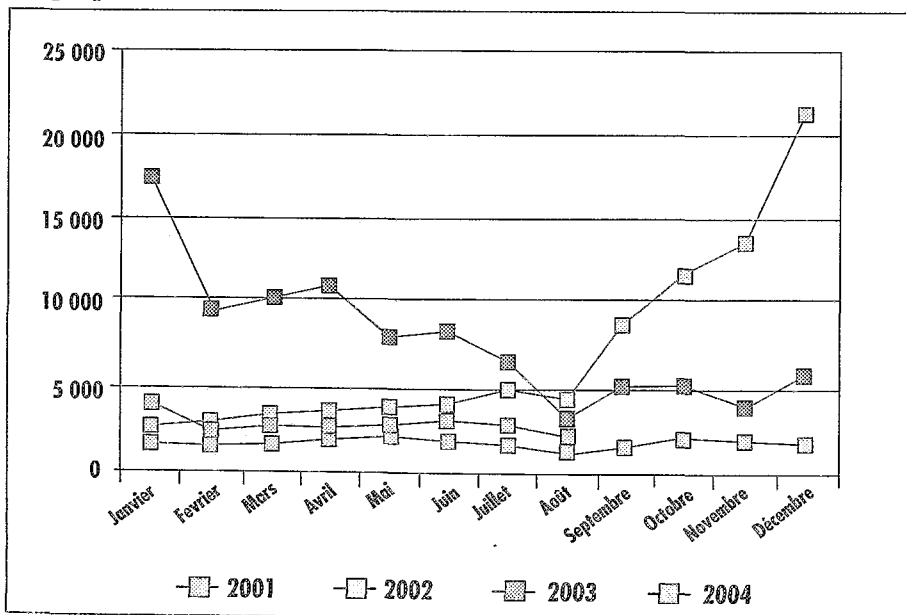
- 8 432 3 ans
- 8 910 4 ans
- 34 849 5 à 9 ans
- 19 728 10 à 14 ans
- 9 894 15 à 19 ans
- 5 947 20 ans et plus

Les équidés d'âge représentent de moins en moins d'immatriculations. Il est donc possible d'espérer que ces équidés sont aujourd'hui en majorité immatriculés, et que les propriétaires d'équidés demandent l'identification de leur poulain, ânon, bardoton ou muletton ONC avant le sevrage, ou peu de temps après (graphique 4).

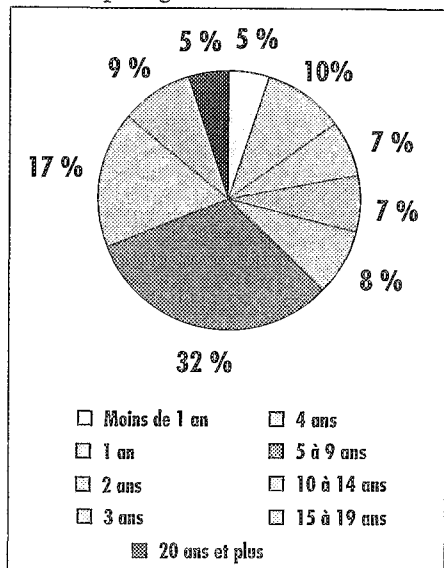
Graphique 2 : ONC immatriculés en 2003 par type d'équidés



Graphique 1 : Evolutions du nombre d'immatriculations au cours de l'année



Graphique 3 : ONC immatriculés en 2003 par âge



Estimation des naissances d'ONC

Chaque année, des poulains, ânon, muletons et bardotons naissent, sans qu'il y ait eu de saillie déclarée officiellement au SIRE: monte privée, ou étalon / baudet non agréés à la monte publique, ou saillie accidentelle. Ils sont donc immatriculés en tant que ONC, même si leurs parents sont immatriculés.

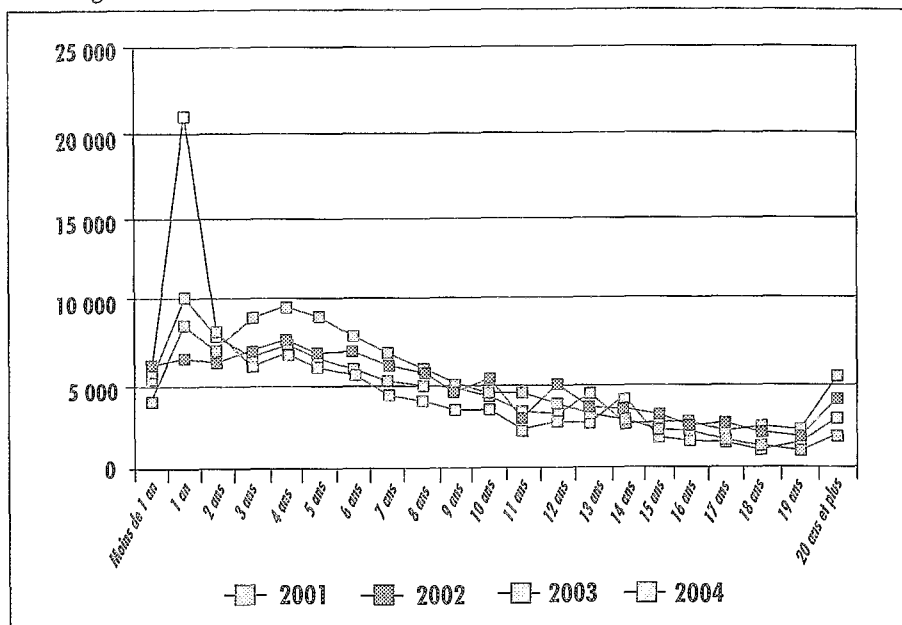
Les immatriculations des 4 dernières années et les déclarations de l'année de naissance présumée peuvent laisser penser que ces naissances d'ONC sont au nombre de 18000/an (graphique 5).

Ce chiffre est vraisemblablement à majorer, puisque certains de ces équidés ne sont pas et ne seront sans doute jamais immatriculés.

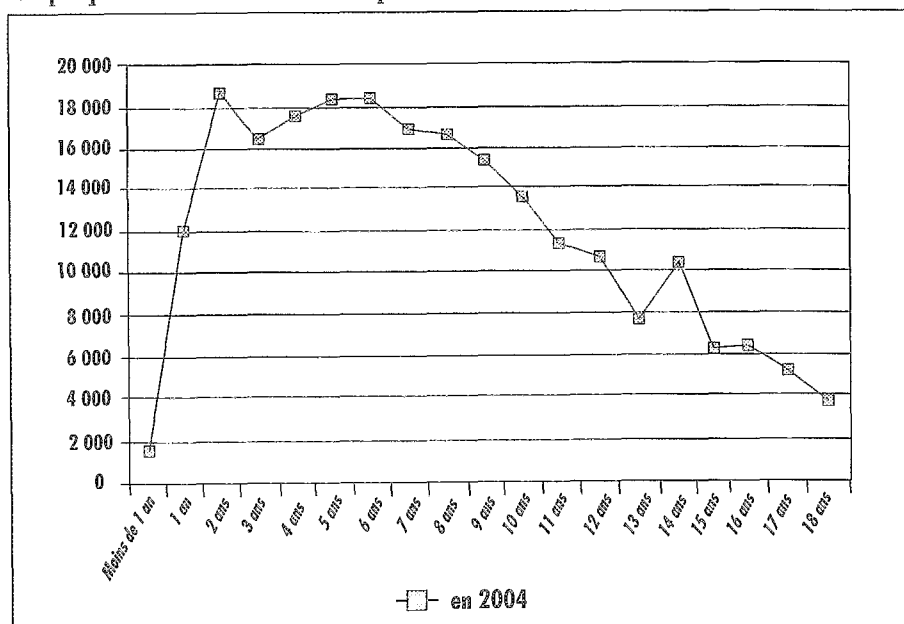
A partir de 8 ans, les ONC sont de moins en moins immatriculés (immatriculations depuis 2001): soit ils sont détenus par des propriétaires qui estiment qu'il est inutile de se mettre en conformité avec la loi car l'équidé a passé un certain âge, soit ils sont déjà morts.

V. MORIN

Graphique 4 : Pourcentage des immatriculations ONC chaque année selon l'âge à l'immatriculation



Graphique 5 : ONC immatriculés depuis 2001



Identification des équidés : Point sur les procédures

Les procédures d'édition d'un document d'identification pour un produit de type sang (schéma 1)

Avant d'édition un document d'identification pour un poulain de type sang, les services du SIRE doivent être en possession:

- de la déclaration de 1er saut de la mère du poulain, envoyée l'année précédente par l'éta lonnier;
- de la déclaration de naissance du poulain, formulaire remis par l'éta lonnier

au propriétaire de la jument, et envoyé au SIRE par le naisseur;

- si nécessaire, selon les règlements de stud book ou d'éventuelles anomalies, des résultats du laboratoire pour typage ADN et/ou d'un contrôle de filiation;
- du formulaire de signalement, envoyé par l'identificateur qui a effectué le relevé de signalement du poulain;
- du document de marquage électro-

nique, envoyée par le puceur;

- du règlement correspondant au document d'identification et éventuellement du typage ADN ou du contrôle de filiation.

Ces différents éléments ne doivent comporter aucune incohérence entre eux, sinon une anomalie apparaît, une enquête est lancée, et selon le résultat de cette dernière, le livret est édité.